

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JUIN 1895.

Projet de loi portant exemption du droit de fanal, établissement d'un droit d'accise sur la margarine et modification du tarif des douanes (1).

I. — AMENDEMENT PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Remplacer les deux premiers alinéas du n° ex 22, par les dispositions suivantes :

		DROITS D'ENTRÉE.	
		BASE.	QUOTITÉ.
			Fr. c.
Fils de coton simples ou retors	{ érus ou blanchis (mesurant au demi kilog.)	20,000 mètres ou moins	100 kil. 10
		20,000 mètres à 40,000 mètres. . .	100 kil. 15
		40,000 mètres à 65,000 mètres. . .	100 kil. 20
		plus de 65,000 mètres	100 kil. 5
	{ teints ou ourdis (mesurant au demi-kilog.)	20,000 mètres ou moins	100 kil. 15
		20,000 mètres à 40,000 mètres. . .	100 kil. 20
		40,000 mètres à 65,000 mètres. . .	100 kil. 25
		plus de 65,000 mètres	100 kil. 5

Remplacer les dispositions proposées au n° ex 42 par les suivantes :

Carreaux pour pavement et constructions de toute espèce.	{ Carreaux et pavés céramiques, cuits en grès; carreaux en ciment comprimé.	Unicolores	100 kil. fr. 1
		Multicolores.	100 kil. fr. 1 50
	{ Carreaux en faïence ou en porcelaine.		100 fr. fr. 10
	Autres		Libres.

(1) Projet de loi, n° 153.

Rapport, n° 170.

Amendements, n°s 199, 200, 201, 205, 205 et 218.

P. DE SMET DE NAeyer.

II. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. COLFS.

Introduire dans le projet de loi un article 9^m :

Le produit des droits d'accise et de douanes établis par la présente loi sera entièrement affecté à la protection de l'agriculture et aux assurances ouvrières, sauf le droit nouveau sur les cadres de vélocipèdes, qui sera affecté à la construction des routes cyclables.

H.-J. COLFS,
Ch. MOUSSET,
E. DE GUCHTENAERE,
A. HUYSHAUWER,
F.-G. LAUTERS,
A. DAENS.

III. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. MEEUS.

Ajouter à l'article 10 le paragraphe suivant :

§ 2. — Les marchandises en destination directe de la Belgique, en cours de voyage lors de la mise en vigueur de la présente loi, pourront être mises en consommation aux conditions de la législation existante au jour de leur expédition, si elles sont importées par mer.

EUGÈNE MEEUS.
